INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **« SIENNA OBLIGATIONS IMPACT SOCIAL »**. A ce titre, nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

Modification de la stratégie extra-financière :

Le fonds ayant obtenu le Label ISR, des modifications ont été apportées à stratégie extrafinancière. Il appliquera désormais une approche **Best-in-Class**, éliminant les 30 % d'émetteurs les moins performants sur la base de leur note ESG Risk.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et entreront en vigueur à compter du 14/11/2025, date de mise à jour du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DIC, disponibles sur le site internet https://www.sienna-gestion.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion